REPUBLIQUE FRANCAISE

CORBIE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRETÉ PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION
Rue de Pont Noyelles

| 26 | A | 750 |
|---|---|---|

Le Maire de Corbie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu l'article R610-5 du code pénal,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire,

Considérant les travaux de réfection de plateau, rue de Pont Noyelles, devant l'Eglise de la Neuville,

Considérant la demande de l'entreprise RAMERY,

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers et des riverains,

**ARRÊTE**

**Article 1er**: La circulation sera interdite rue de Pont Noyelles dans sa partie comprise entre la rue Parmentier et la rue A. Laurent, du lundi 19 octobre 2026 au vendredi 30 octobre 2026.

**Article 2** : le stationnement pourra être interdit au droit du chantier, du lundi 19 octobre 2026 au vendredi 30 octobre 2026.

**Article 3**: Une déviation sera mise en place pour les véhicules par l'entreprise RAMERY comme suit :

**1°/ Pour les véhicules légers** : par la rue Parmentier, Cense et A. Laurent et inversement selon le sens de circulation emprunté.

**2°/ Pour les poids lourds :** par la D23 et la D929A et inversement selon le sens de circulation emprunté.

**Article 4 :** En application de l'article R 421-5 du Code de justice administrative, le présent Arrêté peut être contesté par voie de recours gracieux auprès de M. Le Maire ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens qui peut être saisi par le biais du site www.telerecours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 5** : Monsieur le Maire de la ville de Corbie et monsieur le Commandant de la Gendarmerie de la Brigade de Corbie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

**Fait à Corbie, le 12 octobre 2026.**

Pour extrait conforme

**Le Maire,**

Ludovic GABREL

MAIRIE DE CORBIE 80800

Ville de Corbie - 1 rue Faidherbe - 80800 CORBIE
☎ 03 22 96 43 00 - ✉ mairie@mairie-corbie.fr